

Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du CH2P

du 23 novembre 2023

Personnes présentes avec voix délibérative :

Représentants des résidents :

- M Daniel JUHEL, représentant titulaire – sites de La Meaugon, Langueux et Trégueux,
- M. André LAURENT, représentant titulaire – sites de Créhen, Pléneuf Val André,
- Mme Denise SALMON, représentante titulaire – sites de Créhen et Pléneuf Val André,
- Mme Marie Claude TRINCO, représentante titulaire – sites de La Meaugon, Langueux et Trégueux,

Représentants des familles :

- M Patrick ANDRIST, représentant titulaire – site de Quintin,
- M. Michel HERVE, représentant titulaire – site de Lamballe,
- M. Bernard BIDAN, représentant titulaire – sites de Créhen et de Pléneuf Val André,
- Mme Irène LEQUILLEUC, Résidente - site de Lamballe,

Personnes présentes avec voix consultative :

- Mme Morgane BIDAULT, Directrice Adjointe en charge de la Qualité, gestion des risques et des relations usagers,
- Mme Maëlle JARY, Directrice Adjointe,
- Mme Véronique BOTHUAN-LEFEBVRE, Directrice des Soins,
- Mme Anne-Sophie LANGE, Animatrice,
- M Mickael MARTIN, Cadre socio-éducatif,
- Mme Julienne LE JOUANARD, cadre supérieure de santé CH Paimpol – qui assurera le remplacement de Mme V Bothuan Lefebvre pendant l'absence de celle-ci en 2024 (formation EHESP).
- Mme Karima IDJHANINE, Elève Directrice.

Excusés :

M. Henri LE MOINE – Représentant titulaire du Conseil de Surveillance,
M. Youen CARPO, Directeur,

En l'absence de M. TANGUY, Mme BIDAULT sollicite M. ANDRIST, vice-président pour animer la séance, avec son appui.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Mme BIDAULT commence par rappeler la démission de 2 représentants titulaires, du collège de représentation des familles de Trégueux, Langueux et La Méaugon, et informe le CVS que 3 personnes ont présenté leur candidature pour l'élection à venir.

Mme BIDAULT propose un tour de table afin que les nouveaux participants à ce conseil puissent se présenter :

- Mme LEQUILLEUC, résidente à l'EHPAD Jeu de Paume 2 de Lamballe, et suppléante, a souhaité participer au CVS.

Mme BIDAULT informe des changements intervenus au sein de l'équipe de direction :

- le retour de Mme Maëlle JARY, Directrice adjointe en charge des ressources matérielles et des systèmes d'information qui comprennent notamment, les services techniques, logistiques, économiques et les travaux,
- la présence dans l'établissement depuis début novembre 2023 et jusqu'à l'été 2024 de Mme Karima IDJHANINE, Elève Directrice,
- Mme Julienne LE JOUANARD qui assurera le futur remplacement de Mme BOTHUAN-LEFEBVRE, Directrice des soins,
- Mme Anne-Sophie LANGE, nouvelle animatrice sur le site de Pléneuf-Val-André
- Mme Aurélie LHERMINE, nouvelle cadre de santé sur la résidence Le Briand,
- M. Paul VULCAIN qui arrivera prochainement (janvier 2024) en remplacement de M. TEXIER en qualité de Directeur de Ressources Humaines et comme Directeur référent de site pour les EHPAD de Pléneuf Val André et Créhen.

M. ANDRIST rappelle que des représentants de l'ARS et du Conseil Départemental devaient assister au CVS, mais il constate à regret leur absence.

Il s'interroge sur leur intérêt pour le CH2P ?

Mme BIDAULT rassure le conseil, quant à l'intérêt que l'ARS et le Conseil Départemental portent à l'établissement, mais argue que les plannings de tous sont chargés et qu'a fortiori au niveau départemental, leur présence dans chaque CVS peut s'avérer difficile à concrétiser.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023.

M. BIDAN interroge l'accessibilité du procès-verbal aux référents familiaux, en ajoutant avoir rencontré des difficultés pour naviguer sur le site internet du CH2P et demande de l'aide pour y parvenir plus aisément.

Mme BIDAULT reconnaît que l'ergonomie du site peut ne pas être évidente pour tous, mais confirme la mise en ligne, après approbation.

Mme JARY indique à quel niveau ces informations sont retrouvées sur le site internet à savoir : site internet du CH2P, onglet EHPAD (au milieu à gauche) puis deuxième information « CVS : la parole donnée aux résidents et leurs familles avec l'encart : Accéder au dernier compte-rendu du CVS ».

Le PV de la réunion du 20 juin 2023 est approuvé.

2. Retour sur les Groupes d'Expression

Mme BIDAULT interroge les participants et demande si les relevés de conclusions des Groupes d'Expression ont suscité des questions.

M. LAURENT regrette qu'il y ait de plus en plus de dégradations sur les bâtiments, en indiquant que la salle d'animation à Pléneuf Val André était beaucoup trop froide pour les résidents. Il ajoute que des améliorations ont été apportées, mais qu'elles sont insuffisantes.

Mme BIDAULT rappelle que le bâtiment appartient à la mairie, qui doit en assurer le bon fonctionnement, mais ajoute que la tempête essuyée récemment n'a pas amélioré les choses.

Concernant les problèmes d'infiltration et de chauffage, des échanges téléphoniques ont eu lieu entre le service technique de l'établissement et les services municipaux.

Concernant le problème de chauffage sur l'EHPAD de Trégueux, l'approvisionnement en pièces détachées a allongé la durée initiale des travaux.

Mme JARY ajoute qu'une rencontre doit être programmée prochainement entre le CH2P et la mairie de Pléneuf Val André concernant la maintenance et les éléments de la cuisine qui posent des problèmes.

M. ANDRIST insiste pour faire respecter les règles et contraintes au bailleur.

Mme JARY entend néanmoins rassurer les résidents sur l'état des locaux. La commission de sécurité a, courant novembre, inspecté les lieux et a assuré que les normes et les règles étaient validées.

Mme BIDAULT revient sur un point qui a déjà été discuté lors d'un précédent CVS et fait l'objet d'échanges nourris dans plusieurs groupes d'expression : celui du suivi médical. S'il n'y a pas de médecin traitant qui accepte d'assurer le suivi médical d'un patient au sein d'un EHPAD, l'hébergement n'y est pas possible. Ce serait trop risqué pour le patient. La proposition est alors formulée par le CH2P d'un accueil sur un des deux sites principaux (Lamballe / Quintin).

M. ANDRIST demande s'il est possible de créer un poste de médecin. Mme BIDAULT explique que la difficulté rencontrée n'est pas en termes de création de poste mais d'effectivité du recrutement ; la démographie médicale est en forte tension dans le département et les postes en EHPAD rencontrent peu de candidatures.

M. ANDRIST évoque les compétences des infirmières en pratiques avancées (IPA)

Mme BOTHUAN LEFEBVRE indique que l'établissement dispose de 2 IPA et reste intéressé pour poursuivre le déploiement de ce nouveau métier.

M. JUHEL s'interroge sur le fait que l'établissement laisse la presse faire des commentaires peu élogieux.

Mme BIDAULT répond que la presse est libre. Certains journalistes interrogent la direction de l'établissement avant de faire paraître un article, d'autres non. Et elle ajoute, que par ailleurs, certains échanges ne sont pas repris dans les termes exacts par les journalistes. Elle précise par ailleurs qu'aucune information concernant l'état de santé des résidents/patients n'est transmise à la presse.

Le Conseil prend acte de cette information.

3. Information sur le puçage du linge.

Mme JARY présente – diaporama en support - l'évolution de la blanchisserie en charge de l'entretien du linge (sauf sur Créhen qui a un autre prestataire). Le site de St Brieuc étant devenu trop petit, la blanchisserie a déménagé, et après plus d'un an de travaux, dans les nouveaux locaux, l'ouverture est prévue pour fin novembre.

L'évolution concerne trois points : l'évolution de la livraison du linge plat, une expérimentation sur le linge plat dit linge lit facile et le puçage du linge résident.

Sur le premier point, une démarche de développement durable est mise en place puisque les camions livreront le linge propre et repartiront avec le linge sale. Actuellement 1 camion spécifique livre le linge propre et un second camion fait une autre tournée pour enlever le linge sale.

Néanmoins, dans la période qui vient un travail conjoint, entre les équipes de l'établissement et la blanchisserie, sera nécessaire pour optimiser les circuits de livraison et d'enlèvement du linge (taille des lieux de stockage,).

Sur le deuxième point, une expérimentation est en cours sur 2 sites (Trégueux et Quintin) avec une vigilance spécifique sur l'ergonomie de cette potentielle nouvelle organisation.

Sur le troisième point, le puçage du linge est réalisé pour éviter la perte de linge pour les résidents, faciliter le tri et le rangement du linge pour les lingères. Il sera déployé dans les mois à venir. Ce puçage a déjà commencé sur l'EHPAD de Lamballe.

C'est pourquoi, il a été demandé aux familles et aux résidents, qui en ont la possibilité de trier le linge dans les armoires. Le but est d'éviter de pucer du linge inutilisé.

M. JUHEL demande si des cartons ou des sacs seront fournis pour le linge à jeter ?

Mme BIDAULT répond que cela est tout à fait envisageable, et elle précise, à la demande de M. HERVE, que pour les familles qui entretiennent elles-mêmes, leur linge, il n'y aura aucun changement.

M. ANDRIST demande s'il s'agit d'un puçage nominatif du linge ou seulement au nom de l'EHPAD.

Mme JARY lui répond que les puces comprendront le nom de l'établissement, le service et les nom et prénom des résidents.

Mme LANGE intervient en faisant part d'une précédente expérience, où dans un EHPAD le tri du linge avait fait l'objet d'une animation et d'un don aux autres résidents. Et elle soumet la proposition pour le CH2P.

Sans refuser cette proposition, Mme BIDAULT souhaite que soit d'abord vérifiée l'organisation matérielle, et voir le circuit du linge qui devra être lavé avant d'être donné à un autre résident.

Mme JARY précise en dernier lieu qu'il faut faire un tri pour le printemps pour ce qui concerne le site de Pléneuf au vu du planning de puçage établi par résidence (cf document de présentation).

Le Conseil prend acte de cette information.

4. Information sur la campagne de vaccination antigrippale et anticovid-19

Mme BOTHUAN-LEFEBVRE rappelle que la campagne de vaccination contre la grippe a débuté. Actuellement environ 80 % des résidents ont été vaccinés.

Le rappel vaccinal contre le covid 19 débutera en décembre. En effet, il faut respecter un délai de 6 mois entre le dernier rappel ou la dernière contamination.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE informe le conseil que le masque doit de nouveau être porté par tous les professionnels depuis ce matin, dans la continuité des recommandations des fédérations en hygiène hospitalière. Le port du masque est recommandé pour les visiteurs. Une note est parue ce jour et a été relayée aux référents familiaux.

Par ailleurs, elle rappelle que le lavage des mains et le port du masque permettent de se protéger et de protéger les autres.

Le Conseil prend acte de cette information.

5. Travaux

Mme JARY présente les travaux qui ont eu lieu récemment et ceux qui seront diligentés sur le CH2P dans les mois à venir.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE souligne que le don d'une famille a permis la création d'une salle de détente Snoezelen sur l'EHPAD de Quintin.

Mme JARY précise que le CH2P souhaite pour 2024-2025, définir un schéma directeur immobilier pour la définition des priorités institutionnelles en lien avec le projet d'établissement et le projet médico soignant. Le but est de présenter des dossiers de travaux consolidés et ainsi solliciter des financements de la part des tutelles.

M. BIDAN souligne le manque de sécurisation dans les EHPAD de Créhen et Pléneuf Val André. Il demande si le code d'accès pour l'entrée à l'EHPAD de Créhen peut être changé régulièrement avec une transmission aux référents familiaux ?

Mme BIDAULT rappelle que la volonté de l'établissement n'est pas de fermer les structures pour limiter les entrées, mais uniquement d'empêcher les résidents (avec des problèmes spatio-temporels) de sortir de façon inopinée s'ils ne sont pas en capacité d'y revenir.

L'accès aux établissements doit être libre pour respecter la liberté fondamentale des résidents à recevoir des visites.

Toute augmentation de la sécurité engendre une baisse de la liberté des résidents et de leurs familles ; ces questions complexes nécessitent des arbitrages. A ce jour, la politique du CH2P a été de préserver au maximum la liberté d'aller et venir, des résidents et de leurs visiteurs.

Le Conseil prend acte de cette information.

6. Vigilance maintenue sur la consommation d'énergie hiver 2023-2024

Mme BIDAULT rappelle les recommandations faites lors des différents groupes d'expression.

Comme pour l'an passé, il sera essentiel d'être attentifs collectivement à ne pas dilapider les énergies, autant pour des raisons économiques qu'écologiques. Petit rappel des bonnes pratiques et des choses à ne pas faire :

- Eteindre les lumières et la télévision autant que possible et dès que la chambre n'est pas occupée,
- Ne pas toucher au réglage des radiateurs (pour l'équilibrage du système, le thermostat est idéalement positionné sur 3) sachant que la consigne de chauffe est de 21°C pour les lieux de vie et de soins,
- Ne pas poser de linge (couverture ou autre) même pour quelques minutes sur les chauffages,
- Ne pas apporter de radiateurs électriques/chaufferettes,
- Ne pas laisser la fenêtre ouverte trop longtemps (15 min/ ½ journée max), pour le renouvellement de l'air, les chambres sont équipées de ventilations mécaniques contrôlées.

Ces recommandations seront développées dans le prochain magazine interne Part'âge qui sera distribué prochainement.

Le Conseil prend acte de l'information.

7. Information sur les directives anticipées

Mme BIDAULT présente un flyer sur les directives anticipées qui est un sujet important mais délicat à aborder.

Il s'agit, pour chacun, d'exprimer ses choix et ses volontés pour les cas extrêmes, car, sans volonté clairement définie, un acharnement thérapeutique pourrait être pratiqué alors que le résident ne le souhaitait pas.

M. ANDRIST ajoute que certains EHPAD du territoire, demandent à ce qu'un contrat obsèques soit signé, avant d'accepter d'accueillir un résident.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE indique qu'une information est donnée aux résidents lors de leur accueil en EHPAD. Mais elle souligne que ce changement de vie est difficile à vivre et à accepter. Emettre des choix sur la fin de vie est psychologiquement difficile pour les résidents. Il y a besoin d'un accompagnement spécifique, les familles doivent aussi comprendre la démarche.

M. ANDRIST propose la mise en place d'un rendez-vous 1 mois après l'entrée en EHPAD.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE rappelle le Projet de Vie Personnalisé proposé aux résidents actuellement qui intègre cette dimension.

M. ANDRIST demande si des débats avec les résidents et leurs familles pourraient être organisés afin d'aborder ces sujets.

Mme BIDAULT accepte cette demande, dans la mesure où aucune obligation d'assister à ces débats ne sera imposée et sous réserve que des professionnels compétents soient disponibles pour tenir ces « conférences ».

Depuis le début de ce conseil, les échanges entre membres sont riches, et témoignent de l'implication de chacun, mais afin de respecter le planning et les contraintes de retour de tous, Mme BIDAULT propose que les questions 8 et 9 ne soient pas traitées aujourd'hui. Les informations seront transmises par mail directement.

Evolution des tarifs Hébergement – perspectives 2024

Mme BIDAULT souhaite diffuser une information communiquée cette semaine par le Conseil Départemental concernant l'évolution des tarifs d'hébergement. Ces tarifs seront augmentés de 4 à 10 % en fonction du tarif de départ, à partir du mois d'avril 2024, soit :

- Lamballe, Langueux, Trégueux, Créhen et La Méaugon : 7 %,
- Pléneuf Val André et Quintin : 4 %,
- USLD (Lamballe) : 4 %,
- Résidence autonomie de Pléneuf Val André : 4 %
- Résidence autonomie de Lamballe : 10 %

Ces tarifs sont calculés par le Conseil Départemental, en fonction de la base de départ ; le tarif plafond passera lui de 66 € à 68 €.

Le tarif journalier pourra être communiqué ultérieurement, puisqu'il doit faire l'objet d'un calcul de la part du Conseil Départemental.

Le Conseil prend acte de l'information.

8. Point Animation : Prix National de la Semaine Bleue – Actualité des animations

M. MARTIN diffuse un diaporama des différentes animations qui ont eu lieu dans les différents EHPAD du CH2P :

- La Méaügon : 3 mai : Rempotage pour le fleurissement de la commune,
- Pléneuf Val André : 3 mai : Participation au Festival « Aquamour » et visionnage d'un documentaire sur les initiatives inspirantes qui protègent l'eau et son écosystème,

- Quintin : 7 juin : Balades intergénérationnelles en vélo triporteur,
- Languieux : 10 juin : Fête des parasols,
- Lamballe, Créhen et Pléneuf Val André : 17 juin : Fête de la musique,
- Créhen : 21 juin : « Déchet tri'âges »,
- Quintin : 24 juin : Fête du soleil,
- Créhen : 28 juin : « Dés herb'âges »,
- Trégueux : 9 septembre : Kermesse,
- Lamballe, Créhen, Pléneuf Val André : 16 septembre : Fest Deiz,
- Lamballe : 19 septembre : Atelier confiture éco-responsable avec Jardin du

Clos

- Lamballe : 22 septembre : Randonnée intergénérationnelle « contée et racontée »,
- La Méaügon : 30 septembre : Fête du miel

Et les temps forts de la semaine bleue « Vieillir ensemble, une planète à préserver » :

- Trégueux : 6 octobre : Fabrication de jus de pomme à la ferme de la ville
- Oger,
- La Méaügon : 11 octobre : Ramassage des déchets,
 - Quintin : 17 octobre : Concours de confiture inter-sites et éco responsable,

Et la remise par Madame la Ministre Aurore BERGE, ministre des solidarités et des familles du 1^{er} prix « intergénération » avec une dotation de 4 000 € pour l'équipe d'animation.

BRAVO à TOUS !!

L'équipe d'animation a prévu de belles activités à venir :

- Lamballe, Créhen et Pléneuf Val André : 1^{er}, 2 et 3 décembre : Stand des résidents au Marché du Haras,
- Quintin : 2 et 3 décembre : Marché de Noël,
- Les Bouchons d'Amour : Concours de collecte de bouchons et couvercles en plastique : de janvier à juin 2024, avec le planning de mise en place : customisation des poubelles, démarrage du concours et le 5 juin, lors de la Journée Mondiale de l'Environnement, une rencontre inter-EHPAD avec le résultat du concours,
- Trégueux : 7 décembre : Goûter et chorale avec « Maisons Ouvertes », - 13 décembre : Spectacle de magie, - 19 décembre : Goûter de Noël de la municipalité,
- 21 décembre : Repas de Noël du GIP,
- La Méaügon : 7 décembre : accordéon avec Florence LARPENTEUR – 12 décembre : Goûter de Noël de la municipalité, - 20 décembre : Bal de Noël avec le centre de loisirs, - 21 décembre : Repas de Noël du GIP,
- Languieux : 20 décembre : Goûter et chorale avec l'association « Maisons ouvertes », - 21 décembre : Repas de Noël du GIP,
- Créhen : 12 décembre : Lecture de contes avec la crèche, - 19 décembre :

Repas de Noël, avec invitation des familles, animé par Mélanie (chant et robe de soirée),

- Pléneuf Val André : 13 décembre : Loto de Noël avec invitation des familles et enfants du personnel, - 22 décembre : Repas de Noël avec Henri Merveille,

- Quintin : Repas de Noël entre le 5 et le 18 décembre, selon les résidences du site,

- Lamballe : Spectacle d'humour d'antan avec Pierre-Gilles THOURET entre le 1^{er} et le 14 décembre selon les résidences, - 21 décembre : Repas de Noël du GIP,

Le Conseil prend acte de ces informations.

9. Questions diverses

M. BIDAN demande si la nouvelle animatrice peut reprendre la distribution du courrier et des journaux.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE répond par l'affirmative en précisant que Mme LANGE a déjà repris cette activité.

M. BIDAN a trouvé un appareil de luminothérapie dans une pièce aménagée, et il demande si ce dernier sera utilisé par le personnel soignant à l'avenir.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE répond que oui, les services sont équipés de chariot Snoezelen. Seul l'UVA est équipé d'une pièce spécifique à Quintin. Mais elle précise qu'il s'agit d'une activité particulière, pour laquelle le personnel soignant et les animateurs suivent actuellement une formation sur l'approche Snoezelen. Elle contribue à la prise en soin et a des vertus calmantes et relaxantes sur les résidents.

Mme BIDAULT précise que les questions qui n'ont pas été posées aujourd'hui pourront l'être avant le prochain CVS et rappelle aux membres leur pleine légitimité pour interpeller si nécessaire l'établissement.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 25.

Passez de belles fêtes de fin d'année !!

La Directrice Adjointe,
En charge des Relations Usagers,

Morgane BIDAULT.